

Critères de modification, NCID 1 et NCID 2

Synthèse des commentaires

Octobre 2024

Table des matières

Nombre de réponses	5
Qui a répondu?	6
Répartition des répondants par fonctions	6
Répartition des préparateurs et des investisseurs	8
Répartition géographique	10
Langue de communication.....	11
Représentation autochtone.....	12
Représentation sectorielle	13
Teneur des commentaires	14
Quantification des commentaires	14
Critères de modification	15
Question 1	15
Question 2	15
Questions autochtones	16
NCID 1, <i>Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité</i>	18
Question 1 : Champ d'application de la NCID 1 [en projet]	18
Question 2 : Moment de la communication des informations.....	19
Question 3 : Autres points	21
NCID 2, <i>Informations à fournir en lien avec les changements climatiques</i>	24
Question 1 : Résilience climatique.....	24
Question 2 : Émissions de GES du champ d'application 3	25
Question 3 : Autres points	27

Contexte

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) mène des travaux visant l'adoption de normes d'information sur la durabilité au Canada.

Les demandes se font de plus en plus pressantes, à l'échelle mondiale, pour que les entreprises fournissent des rapports uniformes et comparables sur les possibilités et risques significatifs liés à la durabilité, le but étant que les parties intéressées et concernées et les autres utilisateurs de ces rapports puissent disposer d'informations utiles à la prise de décisions. Le CCNID élabore des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) en se fondant sur la base de référence mondiale établie par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) et en apportant des modifications au besoin pour servir l'intérêt public canadien. En étant membre du Sustainability Standards Advisory Forum, il peut aussi veiller à ce que les points de vue canadiens soient pris en compte en amont, dans l'élaboration de cette base de référence mondiale.

Le 13 mars 2024, le CCNID a publié les trois documents de consultation suivants, qui étaient assortis d'une période de commentaires de 90 jours :

- le [document de consultation *Critères de modification \[en projet\]*](#), dans lequel il présente les critères dont il propose de tenir compte pour déterminer s'il convient d'apporter des modifications aux dispositions reprises des Normes IFRS® d'information sur la durabilité telles qu'elles ont été publiées par l'ISSB;
- l'[exposé-sondage sur la NCID 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité \[en projet\]*](#);
- l'[exposé-sondage sur la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques \[en projet\]*](#).

Les activités de consultation avaient pour but :

- de faire connaître et de présenter dans les grandes lignes les documents de consultation et les propositions qui y étaient énoncées;
- de solliciter des commentaires ciblés pour orienter les délibérations du CCNID.

Le CCNID a obtenu des commentaires par divers canaux, dont des tables rondes, des discussions en petit groupe, des sondages et des lettres de réponse. En sont ressortis des points de vue diversifiés d'un large éventail de parties intéressées et concernées. Chaque perspective a été prise en compte avec intérêt au cours des délibérations.

Le CCNID est reconnaissant aux parties intéressées et concernées pour leur participation exceptionnelle et leurs nombreux commentaires. Cette réponse enthousiaste est indispensable pour l'aider dans l'orientation future de ses travaux, qui pourront ainsi s'appuyer sur des perspectives diversifiées.

Étendue de la mobilisation

Le CCNID a mené de vastes démarches relatives aux trois documents de consultation, en les faisant connaître par divers canaux (médias grand public, partenariats avec d'autres organisations, médias sociaux, campagnes de marketing par courriel, référencement naturel, etc.).

Il a également offert aux parties intéressées et concernées des occasions d'en apprendre davantage sur ses projets et de commenter les propositions, notamment par le biais des activités suivantes :

- un webinaire gratuit, tenu le 10 avril 2024;
- des séances d'information personnalisées, en présentiel et en virtuel;
- des tables rondes en grand groupe et des discussions en petit groupe;
- des appels à répondre à un sondage en ligne et à soumettre des lettres de réponse.

Le CCNID a touché près de 3 900 personnes et au moins 700 organisations.

Objectif	Canal de mobilisation	Séances	Participants distincts
Formation et information	Webinaire ouvert au public	1	1 269
	Séances personnalisées	21	~ 1 569*
Consultation	Tables rondes en grand groupe et discussions en petit groupe	48	753
	Réponses écrites	S. O.	309
Total		70	~ 3 900

Figure 1 : Canaux de mobilisation

* Le nombre de participants à certaines séances est approximatif. Les chiffres indiqués représentent le nombre de participants distincts, en ce sens que chaque participant n'est compté qu'une seule fois, même s'il est passé par plus d'un canal.

Nombre de réponses

Au total, 529 personnes représentant 392 organisations ont répondu aux questions de la consultation par les moyens suivants :

- séance de consultation (commentaires verbaux);
- lettre de réponse (commentaires écrits);
- sondage en ligne (commentaires écrits).

Les participants qui se sont prononcés par l'intermédiaire de divers canaux n'ont été comptés qu'une fois.

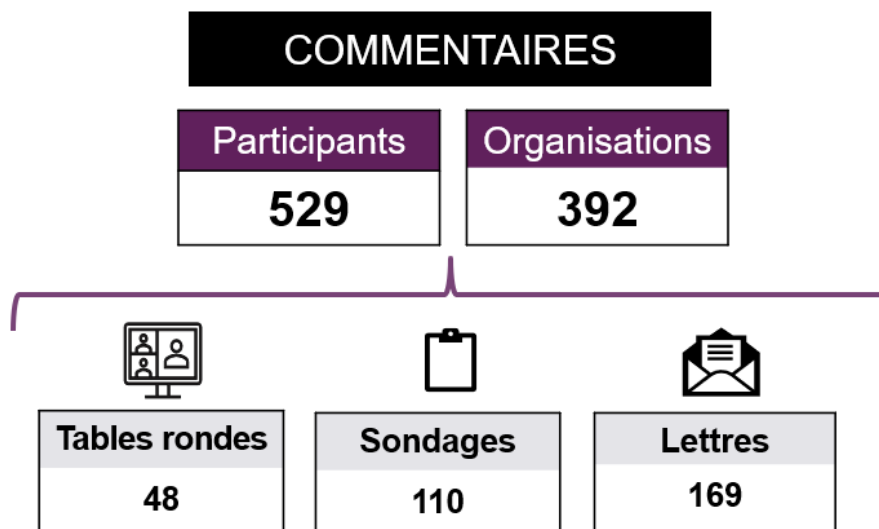


Figure 2 : Nature des commentaires

Il est possible de [lire les commentaires des répondants](#) qui en ont autorisé la publication par le CCNID.

Remarque : Dans un souci de confidentialité et d'échanges ouverts, les commentaires recueillis lors des séances de consultation ne sont pas rendus publics. Conformément au processus habituel des conseils canadiens de normalisation en matière d'information financière et de certification, les participants qui répondent à un sondage en ligne ou qui soumettent une lettre de réponse peuvent choisir d'autoriser le CCNID à publier leurs commentaires.

Dans 56 % des cas, les répondants au sondage ont demandé la confidentialité. Quant aux répondants qui ont soumis une lettre de réponse, ils ont été 22 % à le faire. Le CCNID a toutefois examiné tous les commentaires, qu'ils soient publics ou confidentiels. Vous trouverez ci-après, à la rubrique [Teneur des commentaires](#), un sommaire de toutes les réponses reçues.

Qui a répondu?

Le CCNID a reçu des commentaires de la part d'un échantillon diversifié de personnes et d'organisations représentant un large éventail d'intérêts, de points de vue et de champs de spécialité. Cette diversité de points de vue est essentielle à l'élaboration par le CCNID de normes complètes et inclusives.

Répartition des répondants par fonctions

Comme le montre la figure 3, le CCNID a reçu des commentaires d'un large éventail de répondants touchés de près ou de loin par la question de l'information sur la durabilité. Il est à souligner que les données ont une valeur individuelle et non organisationnelle, les représentants de plus d'une fonction au sein d'une même organisation pouvant avoir participé (par exemple, une institution financière pouvait envoyer des responsables de la gestion d'actifs et des préparateurs de rapports financiers à une même table ronde).

La plupart des commentaires proviennent de personnes directement intéressées ou concernées par les normes, notamment les préparateurs ou les utilisateurs d'informations sur la durabilité et les équipes de services professionnels qui les soutiennent. Ce groupe inclut les préparateurs, les facilitateurs externes (agences de notation, fournisseurs de données, consultants, cabinets juridiques, certificateurs, etc.) et les investisseurs, soit les principaux utilisateurs de ces informations. De plus, on compte parmi les répondants des représentants de pouvoirs publics et d'autorités de réglementation, des décideurs, des acteurs du milieu universitaire, des membres de groupes de défense, des normalisateurs et des architectes de cadres de référence.

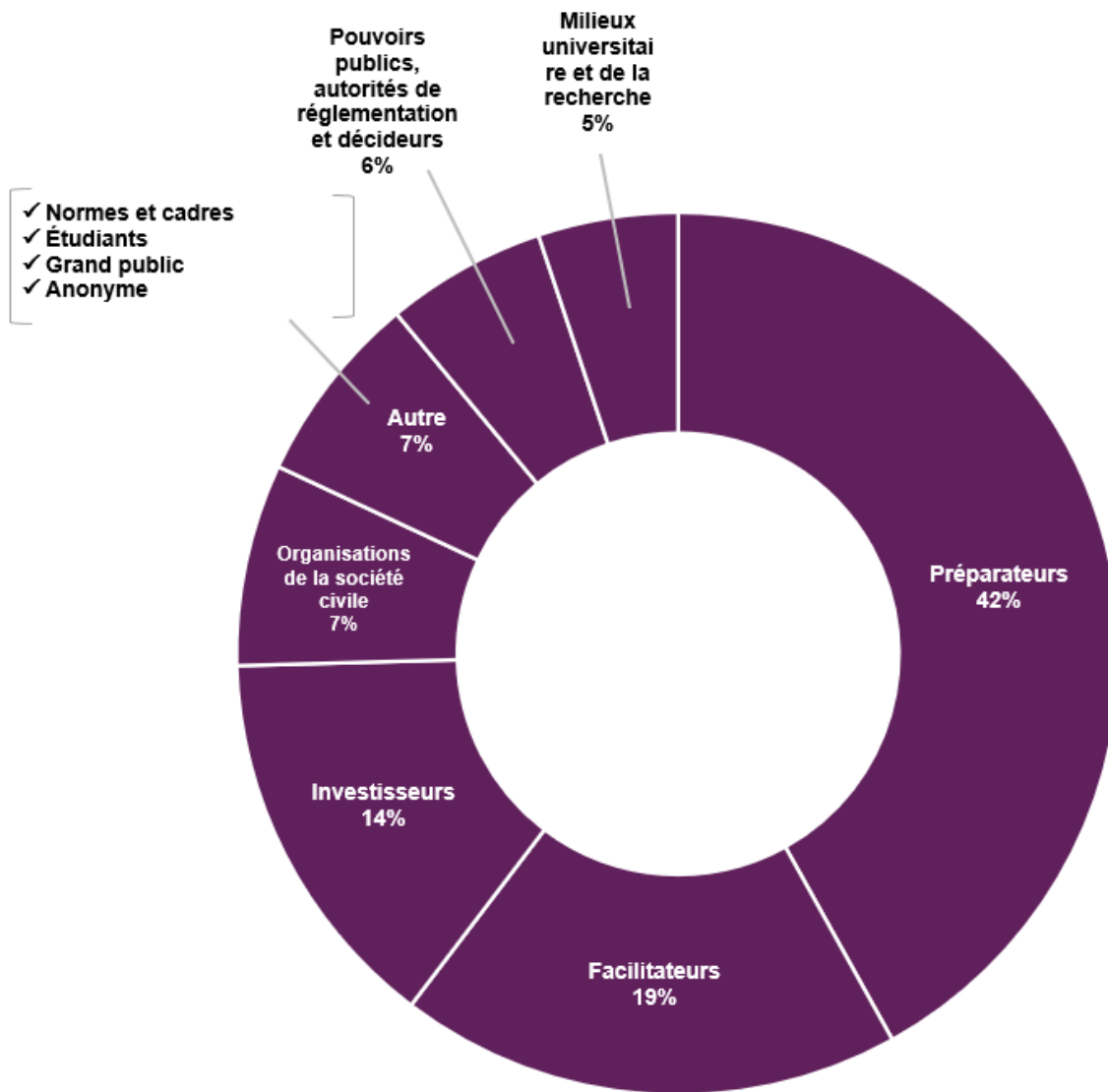


Figure 3 : Répartition des répondants par fonctions

Répartition des préparateurs et des investisseurs

La figure 4 présente les différents préparateurs, selon le type et la taille de leur organisation. Il est à noter que la catégorie des entités ayant une obligation d'information du public comprend des sociétés cotées en bourse (98 %) ou à la Bourse de croissance TSX (2 %).

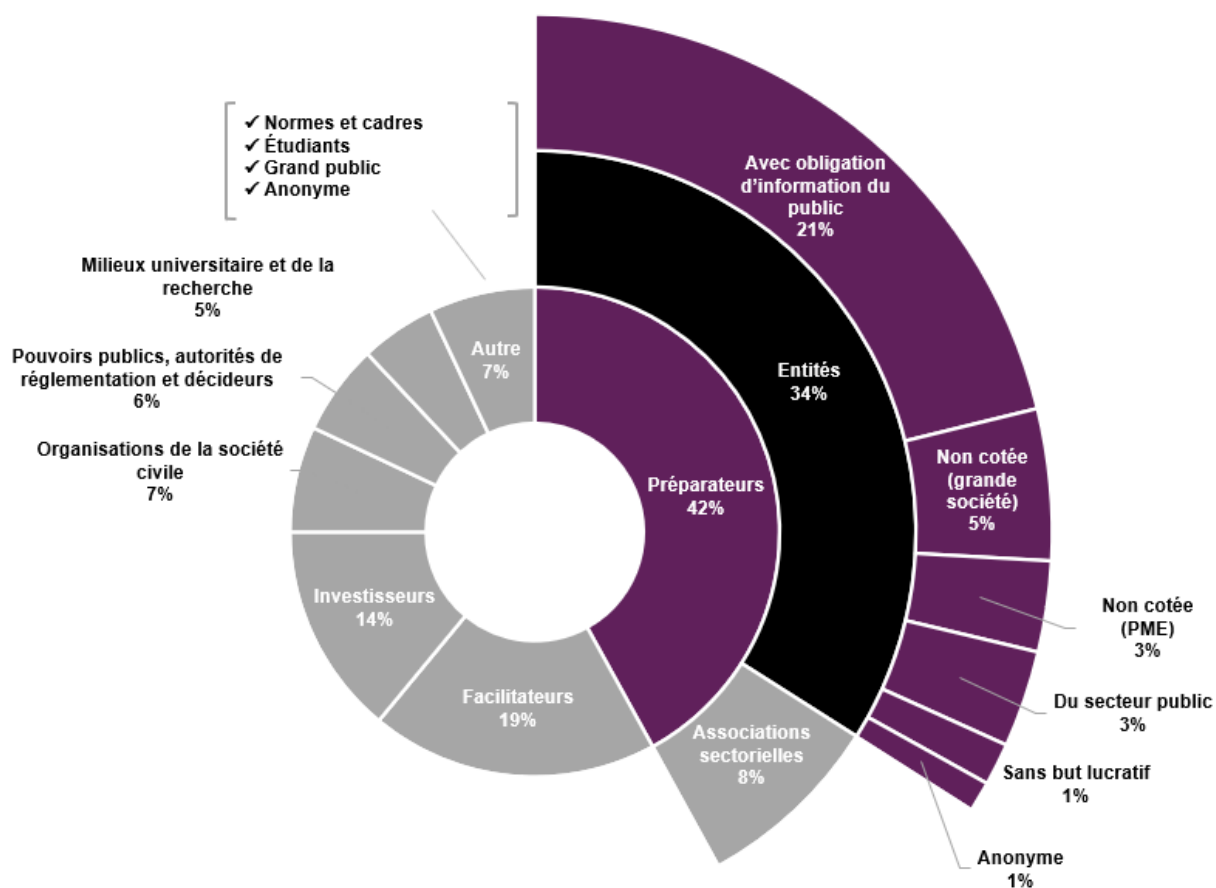


Figure 4 : Répartition des préparateurs

La figure 5 présente la gamme des investisseurs qui ont soumis leurs commentaires. Elle donne une vue d'ensemble de ces différents types d'organisations (profil de risque, stratégie de placement, catégorie d'émetteur assujéti).

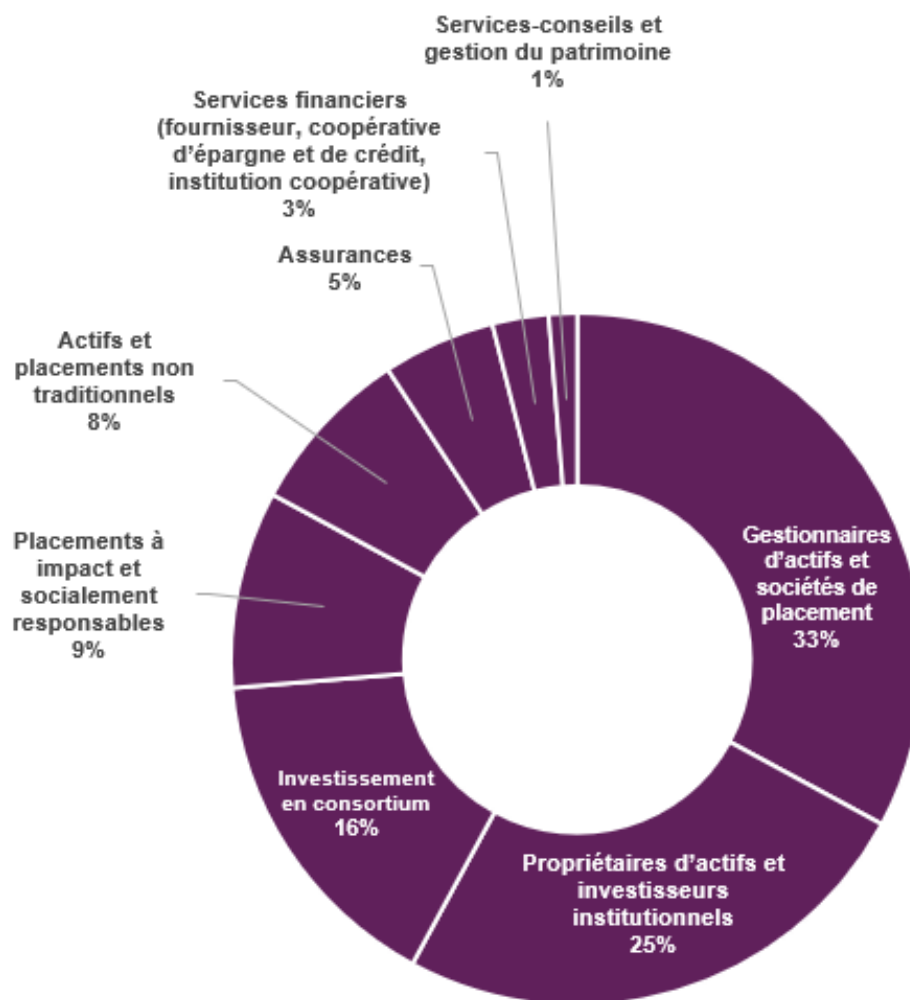


Figure 5 : Répartition des investisseurs

Répartition géographique

Le CCNID a reçu des commentaires de répondants provenant des 13 provinces et territoires du Canada. Les organisations ont été réparties selon l'emplacement de leur siège social, même si elles exercent leurs activités à l'échelle nationale.

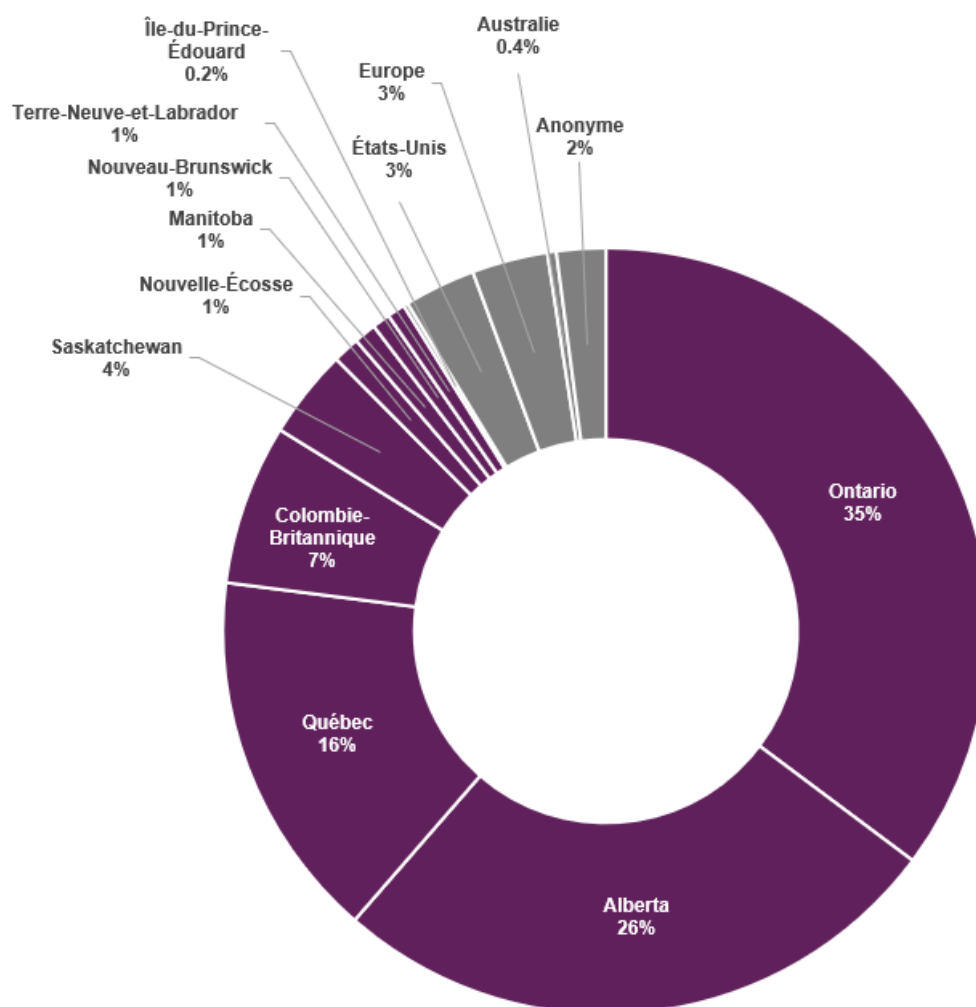


Figure 6 : Répartition géographique

Parmi les associations répondantes, 23 % sont provinciales, 72 % sont nationales et 5 % sont internationales. Pour ce qui est des organisations de la société civile, 54 % sont nationales, et le tiers d'entre elles exercent des activités à l'échelle internationale.

Le CCNID a constaté une faible représentation des régions et des territoires nordiques du Canada. Il est déterminé à trouver des moyens de combler cette lacune dans sa planification stratégique pour veiller à ce que tous les points de vue puissent être entendus et pris en compte dans l'élaboration des normes d'information sur la durabilité.

Langue de communication

Dans un souci d'inclusivité, le CCNID vise à tenir des événements dans les deux langues officielles du Canada. Parmi les répondants, 8 % ont transmis leurs commentaires en français.

Représentation autochtone

Le CCNID considère que la contribution des peuples autochtones¹ est essentielle à l'établissement de normes d'information sur la durabilité robustes et inclusives. Il a d'ailleurs fait de la participation active des représentants de ces peuples une de ses priorités stratégiques.

Comme l'illustre la figure 7, les commentaires de répondants autochtones représentent 4 % de l'ensemble des commentaires reçus. Il ressort de cette consultation qu'il faut trouver d'autres moyens de recueillir des commentaires, en plus des lettres et des sondages, et de renforcer les relations du CCNID avec les peuples autochtones, tout particulièrement avec les communautés nordiques et les Inuits.

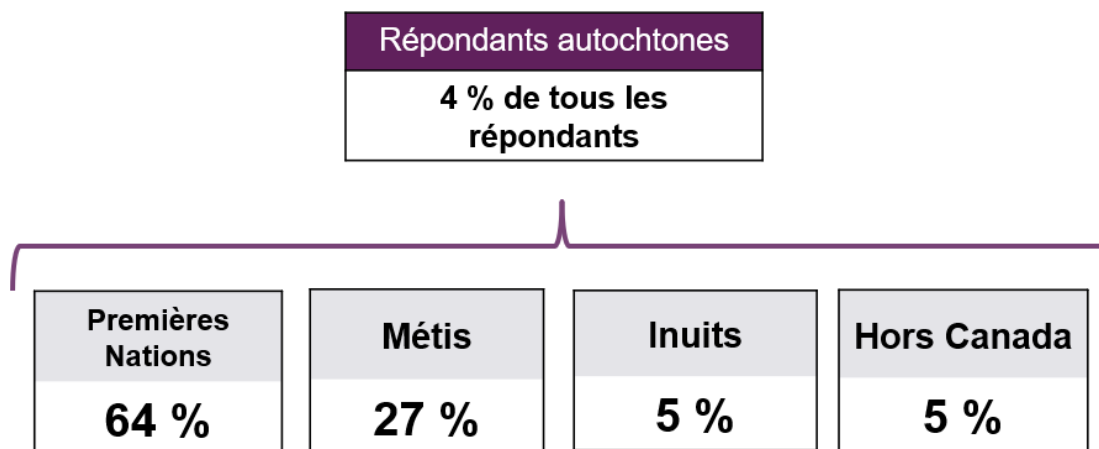


Figure 7 : Participation des Autochtones

¹ Dans le contexte de l'établissement de normes d'information sur la durabilité au Canada, le terme « peuples autochtones » s'entend des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des titulaires de droits ainsi que des gouvernements, des communautés, des entreprises et des leaders autochtones.

Représentation sectorielle

Les répondants proviennent d'un large éventail de secteurs d'activité, qui sont regroupés en grandes catégories à la figure 8.

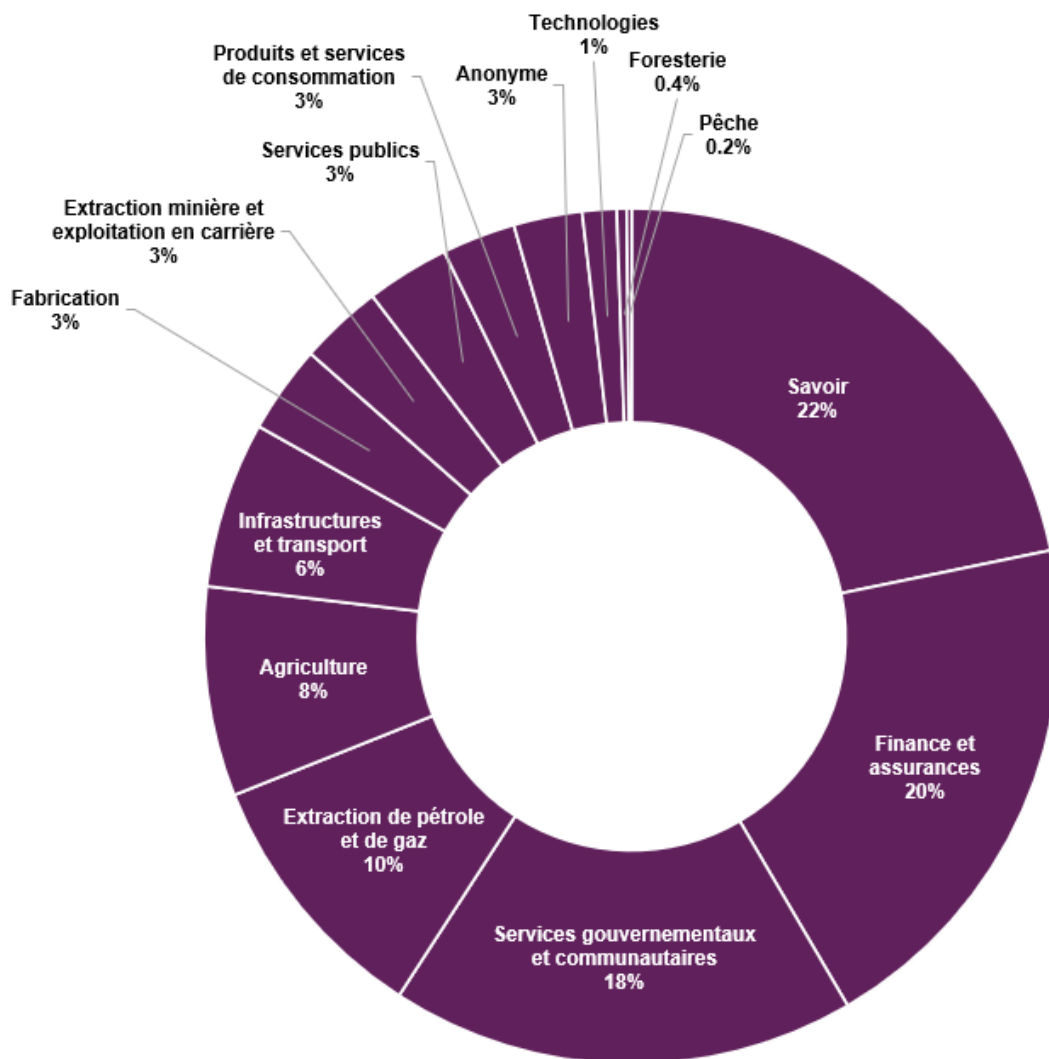


Figure 8 : Répartition sectorielle

Teneur des commentaires

Rappelons que le CCNID a tenu compte de tous les commentaires reçus, qu'ils soient publics ou confidentiels. Il a appliqué des méthodes quantitatives et qualitatives pour cerner les arguments et les thèmes clés, ainsi que la fréquence à laquelle ils sont cités. En plus des commentaires qu'il a reçus sur les questions posées dans les trois documents de consultation, le CCNID a analysé les commentaires concernant les questions autochtones.

La présente rubrique ne répertorie pas tous les commentaires, mais fait plutôt la synthèse des principaux arguments avancés pour chaque question, y compris la question ouverte qui permettait de se prononcer sur quelque aspect des propositions que ce soit.

Quantification des commentaires

Les termes suivants sont utilisés par le CCNID pour décrire la proportion des répondants ayant formulé un type de commentaires donné.

Termes	Pourcentage
Presque tous	> 90 %
La plupart	65 % – 90 %
Plusieurs / bon nombre / beaucoup	35 % – 65 %
Certains	10 % – 35 %
Quelques	< 10 %

Critères de modification

Question 1

Êtes-vous d'accord avec les critères proposés par le CCNID pour évaluer les modifications, telles que des ajouts ou suppressions de texte, à apporter aux dispositions reprises de la base de référence mondiale que forment les normes de l'ISSB? Veuillez expliquer votre raisonnement.

Le CCNID a reçu des commentaires de 139 participants distincts.

Les avis étaient partagés sur cette question. Plusieurs répondants ont appuyé les critères proposés tels quels, y voyant un juste équilibre entre cohérence à l'échelle mondiale et capacité d'adaptation au contexte canadien. Cependant, bon nombre n'y souscrivaient pas. Les thèmes les plus récurrents concernant cette position sont :

- le fait que les critères de modification proposés permettent de déroger à la base de référence mondiale, plusieurs répondants s'opposant tout particulièrement à la possibilité de procéder à des suppressions de texte par rapport aux Normes IFRS d'information sur la durabilité;
- l'incertitude quant aux modalités et au moment de l'apport de modifications du fait d'un manque de clarté à l'égard des termes « intérêt public » et « pratiques ou dispositions » dans le contexte canadien.

Question 2

Y a-t-il d'autres critères de modification dont le CCNID devrait envisager de tenir compte?

Le CCNID a reçu des commentaires de 243 participants distincts.

La plupart ont répondu par l'affirmative. Citant le fardeau lié aux informations à fournir qui pourrait désavantager le Canada vis-à-vis des pays dont les obligations d'information sont moindres, plusieurs répondants ont exhorté le CCNID à envisager l'ajout d'un critère d'harmonisation avec d'autres organismes de réglementation, comme la Securities Exchange Commission (SEC) des États-Unis ou d'autres autorités de réglementation canadiennes.

Au nombre des autres critères suggérés se trouvent :

- la prise en compte des répercussions sur les petites et moyennes entreprises (PME);
- l'utilité des informations à fournir pour la prise de décisions;
- le respect des droits et des points de vue des peuples autochtones;
- l'équilibre coûts-avantages quant aux obligations d'information.

Questions autochtones

Il est mentionné de l'engagement du CCNID envers les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans l'introduction des projets de NCID 1 et de NCID 2. Les commentaires recueillis dans le cadre de la première consultation du CCNID ont permis de dégager les domaines et les thèmes d'importance pour les Autochtones et les non-Autochtones en vue de la poursuite de cet engagement.

En plus de leurs commentaires aux questions posées dans les trois documents de consultation, les répondants membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont formulé des recommandations communes en lien avec les questions autochtones dans le contexte de la normalisation en matière d'information sur la durabilité. Voici quelques points saillants :

- le besoin de poursuivre la sensibilisation et de promouvoir l'éducation et la compétence sur le plan culturel;
- l'occasion de jouer un rôle de premier plan, tant au pays qu'à l'étranger;
- la nécessité de tenir des consultations approfondies et de faire preuve d'une transparence accrue dans le processus de normalisation;
- l'importance d'une collaboration à grande échelle entre les titulaires de droits, les organismes internationaux et les conseils canadiens de normalisation en information financière et en certification;
- l'importance d'éviter le *redwashing*²;
- l'intégration des perspectives autochtones dans les travaux du CCNID.

Des parties intéressées et concernées non autochtones ont aussi soutenu l'engagement du CCNID et encouragé ce dernier à tenir compte des questions autochtones dans le contexte des informations à fournir en lien avec la durabilité et des référentiels d'information connexes. Leurs commentaires ont fait ressortir des points importants soulevés par les répondants autochtones, comme la possibilité pour le CCNID de jouer un rôle de premier plan et la nécessité d'intégrer les points de vue des peuples autochtones dans les normes. Voici d'autres points mentionnés :

- la pertinence d'une approche modulaire et de l'ajout d'éléments dans la base de référence mondiale en lien avec les droits autochtones;

² Selon le Yellowhead Institute, un centre de formation et de recherche dirigé par des Autochtones, le *redwashing*, au même titre que l'écoblanchiment, est une réponse à une question sociale et juridique pressante qui se contente de coopter le langage et les symboles, mais n'apporte aucun changement transformateur ou significatif. C'est une tentative de créer une apparence de réconciliation avec les Autochtones, alors que c'est purement superficiel. [Rapport spécial du Yellowhead Institute](#), août 2022, page consultée le 17 septembre 2024.

- la nécessité de nouer un dialogue sincère avec les peuples autochtones et de prioriser la réponse à leurs préoccupations;
- la nécessité d'apporter des modifications particulières ou de créer des rubriques spécifiques dans les normes pour tenir compte des questions autochtones;
- l'intérêt à obtenir plus de détails sur l'importance relative des questions autochtones dans les normes actuelles;
- la possibilité de mentionner les considérations liées aux droits autochtones dans les documents de gouvernance du CCNID.

Les répondants ont appuyé fermement la poursuite des travaux en cours visant la participation des Premières Nations, des Métis et des Inuits au programme de travail du CCNID et la prise en considération des droits des peuples autochtones dans le processus de normalisation en matière d'information sur la durabilité.

NCID 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité

Question 1 : Champ d'application de la NCID 1 [en projet]

L'allègement transitoire de deux ans concernant les informations à fournir autres que celles portant sur les possibilités et risques liés aux changements climatiques vous semble-t-il adéquat? Veuillez expliquer votre raisonnement.

Si l'allègement transitoire proposé ne vous semble pas adéquat, quel allègement transitoire serait nécessaire selon vous? Veuillez expliquer votre raisonnement.

Le CCNID a reçu des commentaires de 269 participants distincts. Les avis étaient partagés sur cette question.

Commentaires favorables à un allègement supplémentaire

Plusieurs répondants ont mentionné le besoin d'un allègement transitoire plus étendu, citant notamment :

- les désavantages économiques potentiels pour les entreprises canadiennes par rapport à leurs homologues américaines et mexicaines;
- les investissements importants requis aux fins de conformité, y compris le renforcement des capacités en matière d'information, la mise en œuvre de nouveaux systèmes et l'embauche de consultants.

Commentaires favorables à un allègement transitoire de deux ans ou moins

Beaucoup ont appuyé l'allègement transitoire de deux ans, affirmant qu'il donne suffisamment de temps pour :

- renforcer les capacités en matière d'information;
- mettre l'accent sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques;
- bénéficier des indications du CCNID.

Certains ont recommandé de s'en tenir à l'allègement transitoire d'un an de l'ISSB, faisant valoir ce qui suit :

- d'autres sujets liés à la durabilité sont également significatifs;
- l'uniformité et la comparabilité sont essentielles à la confiance des investisseurs et à l'efficacité organisationnelle;
- les mesures liées à la proportionnalité jouent un rôle important dans l'allègement du fardeau entourant les informations à fournir.

Selon eux :

- il est essentiel de partir de données imparfaites, que l'on pourra améliorer au fur et à mesure;
- l'ajout d'un an à l'allègement transitoire ne permettrait pas d'améliorer de façon importante la qualité des données;
- le Canada devrait plutôt chercher à s'harmoniser avec la base de référence mondiale.

Délai recommandé pour l'allègement transitoire

Seuls certains répondants se sont prononcés quant à cette sous-question. Dans l'ensemble, il est ressorti chez la plupart d'entre eux une réticence à proposer des délais précis. Ils ont plutôt recommandé :

- une approche progressive;
- le maintien de l'allègement jusqu'à l'élaboration de normes thématiques;
- une période d'allègement indéfinie ou indéterminée;
- un allègement pour les informations quantitatives.

Certains répondants ont suggéré expressément un allègement transitoire supplémentaire, le délai recommandé allant de trois à cinq ans. Quelques-uns ont aussi pressé le CCNID de structurer la norme de manière à faciliter son adoption par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Question 2 : Moment de la communication des informations

Un allègement ou un aménagement supplémentaire est-il nécessaire en ce qui concerne la communication simultanée des informations? Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature de l'allègement ou de l'aménagement et expliquer votre raisonnement.

À quel point est-il important, pour les utilisateurs, que les entités fournissent des informations financières sur la durabilité en même temps que leurs états financiers correspondants?

Le CCNID a reçu des commentaires de 252 participants distincts.

Commentaires défavorables à un allègement ou à un aménagement supplémentaire

Les répondants qui s'opposaient à un allègement supplémentaire ont souligné l'utilité des informations sur la durabilité pour les utilisateurs, faisant valoir que tout comme les états financiers, ces informations sont essentielles à la prise de décisions d'investissement. Ils ont soulevé plusieurs points importants, notamment les suivants :

- les aménagements déjà en place sont suffisants, comme les mesures liées à la proportionnalité prévues aux paragraphes 37 à 40 de la NCID 1 [en projet] et la possibilité d'incorporer par renvoi des informations de différents rapports;

- la communication simultanée des informations sur la durabilité et des informations financières pourrait apporter des gains d'efficacité pour les préparateurs et les auditeurs, qui verraient ainsi, avançant-on, leurs processus simplifiés.

Commentaires favorables à un allègement ou à un aménagement supplémentaire

Plusieurs répondants étaient en faveur d'un allègement ou d'un aménagement supplémentaire qui permettrait aux entités de fournir des informations financières sur la durabilité en même temps que leurs états financiers, citant notamment :

- les problèmes sur le plan des capacités, comme des ressources limitées, des systèmes inadéquats et un manque d'expertise;
- les problèmes concernant les données, notamment en ce qui a trait à leur exactitude et à leur actualité, ainsi que le recours aux estimations, particulièrement pour les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- les disparités avec les obligations d'information actuelles, surtout quant au moment de la communication des informations sur les émissions de GES selon les règlements provinciaux, qui peut être postérieur à celui pour la publication des états financiers.

Ces répondants ont exhorté le CCNID à tenir compte des échéanciers réglementaires, dont ceux établis par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, les autorités de réglementation provinciales et la SEC des États-Unis, pour faire coïncider le moment de la communication des informations sur la durabilité avec ceux-ci.

Allègement transitoire ou aménagement recommandé

Pour ce qui est du type d'allègement ou d'aménagement nécessaire, beaucoup de répondants ont appuyé un allègement transitoire jusqu'à une synchronisation complète; toutefois la plupart d'entre eux n'ont précisé aucun délai particulier :

- certains ont suggéré un délai précis, les recommandations allant d'un an à cinq ans;
- quelques-uns ont proposé une mise en œuvre progressive au cours des premières années, tout en appuyant une période d'allègement prolongée pour les PME.

Certains répondants ont quant à eux demandé un allègement permanent :

- certains ont demandé un report permanent pour ce qui est des données sur la durabilité et suggéré que le délai entre la communication des informations financières sur la durabilité et celle des états financiers correspondants soit fixe;
- quelques répondants ont demandé explicitement le report permanent pour ce qui est des données sur les émissions de GES étant donné la difficulté à les obtenir rapidement.

Importance d'une communication simultanée des informations pour les investisseurs

En ce qui concerne ce point, presque tous les répondants entrant dans la catégorie des utilisateurs (investisseurs) jugeaient extrêmement ou assez importante la communication simultanée des informations. Ils ont fait valoir l'importance relative des informations sur la durabilité et leur utilité pour la prise de décisions, le rôle de cette approche dans la présentation d'une vision globale de la performance de l'entité ainsi que le lien avec la gérance (mandat et vote par procuration) et l'analyse comparative. Ils étaient également d'avis que cette façon de faire améliore la surveillance et la reddition de comptes tout en réduisant le risque d'écoblanchiment.

Question 3 : Autres points

Selon vous, les dispositions énoncées dans les sections suivantes seraient-elles applicables au Canada? Expliquez votre raisonnement.

- a) *Champ d'application*
- b) *Fondements conceptuels*
- c) *Contenu de base*
- d) *Obligations générales*
- e) *Jugements, incertitudes et erreurs*
- f) *Annexes A à E*

Les répondants avaient des avis partagés sur cette question. Puisque la plupart d'entre eux ont formulé plusieurs commentaires, les commentaires sont présentés ci-après en fonction de la fréquence à laquelle ils ont été soulevés et non en fonction du pourcentage de répondants qui les ont soumis.

En particulier, plusieurs des arguments avancés en réponse à cette question recourent ceux soulevés pour ce qui est de la question équivalente portant sur la NCID 2. Parmi ces éléments communs, notons le besoin d'harmoniser les normes du CCNID avec les normes de l'ISSB, les coûts à engager par les PME et les incidences sur leurs activités, les effets sur le plan de la compétitivité du Canada et les dispositions d'exonération.

Commentaires favorables à la NCID 1 [en projet]

Les commentaires en faveur de toutes les dispositions énoncées dans les différentes sections de la NCID 1 [en projet] provenaient principalement des investisseurs, des préparateurs et des consultants. Parmi ces commentaires, plusieurs faisaient mention de l'importance de la cohérence ou de la compatibilité avec les normes et les référentiels internationaux, soulignant qu'il est primordial d'harmoniser :

- la NCID 1 en général avec IFRS S1 pour :
 - assurer la comparabilité entre tous les pays et territoires,
 - aider les grandes multinationales à simplifier les informations qu'elles communiquent,
 - maintenir la compétitivité du Canada et attirer les investissements étrangers;
- le contenu de base avec les cadres en vigueur (par exemple, le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) [Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD]);
- les fondements conceptuels et le champ d'application avec ceux des normes de comptabilité et d'information financière.

Commentaires contenant des propositions de modification à la NCID 1 [en projet]

La plupart des commentaires opposés au projet de norme provenaient des préparateurs d'informations sur la durabilité. Ceux-ci ont fait valoir, entre autres :

- le fardeau pour les PME :
 - il s'agit d'un thème récurrent dans les commentaires, où l'on soutenait que :
 - les coûts et les avantages associés à l'application de la NCID 1 n'ont pas été évalués adéquatement,
 - les PME ne disposent pas forcément des compétences et des ressources nécessaires pour se conformer à la norme proposée,
 - les coûts d'exploitation pourraient augmenter considérablement;
- l'incompatibilité avec les États-Unis :
 - de certains commentaires ressortait une crainte de voir la disparité avec l'environnement réglementaire américain nuire à la comparabilité et à la compétitivité du Canada par rapport à son principal partenaire commercial,
 - quelques commentaires suggéraient de s'harmoniser avec le cadre réglementaire américain plutôt qu'avec celui de l'Union européenne, et d'adopter ainsi un cadre qui ne serait pas plus contraignant que les règles américaines en matière d'informations à fournir en lien avec les changements climatiques,
 - quelques autres mentionnaient que la NCID 1 va à l'encontre du système de libre marché;
- le besoin d'indications de mise en œuvre :
 - certains répondants ont demandé davantage d'indications de mise en œuvre, notamment de définitions (p. ex., durabilité, horizons temporels), de modèles de rapports et de méthodes de calcul;
- les dispositions d'exonération :
 - quelques commentaires faisaient état de préoccupations quant aux répercussions juridiques potentielles liées aux nouvelles informations à fournir, aux incertitudes relatives aux informations prospectives et aux risques de manquement au devoir de confidentialité;

- les questions autochtones :
 - quelques répondants ont souligné l'importance d'inclure les perspectives autochtones, de respecter les droits fondamentaux des peuples autochtones dans les normes et de renforcer le dialogue avec les gouvernements, les entreprises et les organisations autochtones en vue de s'aligner sur les principes et les lois propres à ces peuples;
- la certification externe :
 - quelques commentaires mentionnaient la nécessité d'actualiser les dispositions en matière de certification de l'information ou de préciser les attentes connexes, notamment en ce qui concerne le type de mission (assurance limitée ou assurance raisonnable), et de collaborer avec les autorités de réglementation canadiennes et américaines pour harmoniser les dates d'entrée en vigueur des dispositions à ce chapitre.

NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques

Question 1 : Résilience climatique

Un allègement transitoire est-il nécessaire pour ce qui est des informations à fournir sur la résilience climatique? Dans l'affirmative, veuillez préciser quelle devrait être la durée du délai accordé et expliquer votre raisonnement.

Des indications supplémentaires sont-elles nécessaires? Dans l'affirmative, veuillez préciser quels éléments en particulier devraient faire l'objet d'indications et expliquer votre raisonnement.

La NCID 2 [en projet] fait référence au supplément technique The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-related Risks and Opportunities (2017) et au document Guidance on Scenario Analysis for Non-Financial Companies (2020), qui ont été publiés par le GIFCC. Pour appliquer la norme, l'entité aurait-elle besoin de se référer à d'autres ressources? Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquelles.

Le CCNID a reçu des commentaires de 245 participants distincts.

Commentaires favorables à un allègement transitoire

Plusieurs répondants voyaient la nécessité d'un allègement transitoire pour ce qui est de ce type d'informations. Ils ont fait valoir, notamment, les raisons suivantes :

- les contraintes liées aux ressources et les capacités limitées;
- le fait que les méthodes n'ont pas encore été éprouvées;
- les limites des processus;
- la qualité de l'information.

Les préparateurs ont indiqué avoir besoin de plus de temps pour :

- apprendre comment appliquer les approches qualitatives et quantitatives de l'analyse de scénarios;
- intégrer des données complexes liées aux changements climatiques à leurs processus d'information financière.

Délai recommandé pour l'allègement transitoire

La plupart des répondants qui appuyaient l'allègement transitoire ont exprimé une préférence pour un délai de deux ans ou plus. Ils ont fait valoir que c'est le temps nécessaire pour se doter des compétences et des capacités nécessaires à la production d'informations de haute qualité sur la résilience climatique, et réitéré plusieurs des raisons invoquées en faveur de l'allègement transitoire en général.

Commentaires favorables à des indications supplémentaires

Beaucoup de répondants ont mentionné qu'il faut davantage d'indications techniques ou de commentaires interprétatifs quant à la façon d'effectuer l'analyse de scénarios. Ils ont aussi souligné la nécessité de fournir des commentaires interprétatifs sur les termes liés à la proportionnalité, comme « les informations raisonnables et justifiables [...] sans devoir engager des coûts ou efforts excessifs » et « tenir compte des compétences, des capacités et des ressources ». En outre, ils ont demandé des indications sur les circonstances appelant le recours à des données quantitatives ou à des données qualitatives pour la communication d'informations.

Des répondants ont par ailleurs exhorté le CCNID à fournir des indications propres à certains secteurs d'activité, de même que des exemples de pratiques exemplaires ainsi que des données d'entrée et des hypothèses clés.

Commentaires défavorables à un allègement transitoire

Certains répondants ne voyaient pas la nécessité d'un allègement transitoire. Ils ont invoqué le fait que les méthodes n'ont pas encore été éprouvées et les défis à court terme que devront relever les préparateurs.

Toutefois, les utilisateurs ont mentionné qu'il est important que les entités commencent à fournir des informations, ne serait-ce que des informations qualitatives, de sorte à pouvoir améliorer graduellement leurs processus, leurs méthodes de quantification et la qualité des informations. En outre, ils étaient d'avis que les mesures liées à la proportionnalité prévues constituent un aménagement suffisant permettant aux entités de se doter des capacités nécessaires.

Question 2 : Émissions de GES du champ d'application 3

L'allègement transitoire d'au plus deux ans après l'application de la NCID 2 [en projet] serait-il suffisant pour permettre à l'entité d'obtenir les compétences, les processus et la capacité nécessaires pour présenter des informations sur ses émissions de GES du champ d'application 3 en même temps que ses rapports financiers à usage général? Veuillez expliquer votre raisonnement.

Si ce délai vous semble trop court, veuillez préciser quelle devrait être la durée du délai accordé et expliquer votre raisonnement.

On constate une quasi-égalité entre les répondants en faveur de la proposition d'allègement et ceux demandant un allègement supplémentaire. Le CCNID a reçu des commentaires de 258 participants distincts.

Commentaires favorables à l'allègement transitoire proposé

Plusieurs répondants étaient d'avis que l'allègement de deux ans proposé par le CCNID est suffisant ou trop long. D'une part, il y a ceux qui considéraient que l'allègement prévoit suffisamment de temps pour

que les préparateurs se dotent des capacités nécessaires pour présenter des informations sur les émissions significatives de GES du champ d'application 3. D'autre part, certains répondants ont fait valoir qu'il serait préférable d'éliminer l'allègement proposé dans une optique de cohérence avec le cadre établi par IFRS S2, invoquant l'urgence de fournir des informations uniformisées sur les émissions de GES du champ d'application 3.

Le thème le plus récurrent parmi les répondants en faveur de l'allègement de deux ans (ou moins) est l'idée selon laquelle il est préférable de se donner des objectifs à atteindre progressivement, plutôt que de rechercher la perfection immédiatement.

Commentaires favorables à un allègement supplémentaire

Bon nombre de répondants jugeaient que l'allègement transitoire de deux ans proposé n'est pas adéquat. Parmi les considérations et préoccupations les plus fréquemment citées par ceux qui appuyaient un allègement supplémentaire ou l'élimination de l'obligation d'information, mentionnons :

- la décision de la SEC des États-Unis d'éliminer l'obligation d'information relative aux émissions de GES du champ d'application 3 de ses règles sur la publication d'informations liées aux changements climatiques;
- la question des coûts et des capacités;
- les méthodes de comptabilisation des émissions de GES du champ d'application 3;
- la qualité et la disponibilité des données.

Allègement recommandé par les répondants

Parmi les répondants qui jugeaient que l'allègement transitoire de deux ans proposé n'est pas adéquat :

- beaucoup préféreraient que le CCNID élimine entièrement l'obligation d'information ou en rende l'application volontaire;
- certains ont recommandé un autre type d'allègement, comme l'ajout d'indications de mise en œuvre et de soutien pour les préparateurs, en particulier pour ceux dont les capacités sont limitées en ce qui a trait à la mise en œuvre des normes ou à la réponse aux demandes d'informations sur les émissions de GES du champ d'application 3 liées à l'obligation connexe;
- certains autres estimaient que la période de deux ans n'est pas suffisante, mais, à l'exception de quelques-uns d'entre eux, ils se sont gardés de suggérer un délai précis.

Autres commentaires

Les commentaires reçus provenaient d'un éventail de répondants aux positions divergentes. Pour ce qui est de la question liée aux informations sur les émissions de GES du champ d'application 3, les répondants se sont dits très préoccupés par les développements réglementaires touchant les travaux du CCNID. Les commentaires témoignaient par ailleurs d'une compréhension assez différente du rôle du

CCNID et du projet de norme, particulièrement en ce qui concerne ses dispositions en matière d'importance relative et de proportionnalité.

Question 3 : Autres points

Selon vous, les dispositions énoncées dans les sections suivantes seraient-elles applicables au Canada? Expliquez votre raisonnement.

- a) *Objectif*
- b) *Champ d'application*
- c) *Contenu de base*
- d) *Annexes A à C*

Le CCNID a reçu des commentaires de 223 participants distincts.

Plusieurs des mêmes préoccupations que celles soulevées par la question équivalente de l'exposé-sondage sur la NCID 1 sont ressorties des commentaires sur l'applicabilité de la NCID 2 au Canada. Le CCNID a considéré avec attention ces questions lors de ses délibérations sur la NCID 2.

Bien que plusieurs répondants se soient dits favorables à l'objectif et au champ d'application du projet de norme, la plupart des commentaires portaient sur le contenu de base et les annexes A à C, et témoignaient de craintes ou même d'une opposition aux propositions. Notamment :

- plusieurs répondants ont soulevé des préoccupations concernant le Protocole des GES et les répercussions potentielles de mises à jour ultérieures;
- bon nombre de répondants ont exprimé des craintes à l'égard des obligations d'information sur les émissions de GES absolues et fait valoir la nécessité de permettre l'adoption d'autres approches de compensation du carbone;
- beaucoup craignaient une inapplicabilité de certains volets des indications sectorielles à leurs circonstances ou une application inéquitable à tous les secteurs d'activité;
- plusieurs ont souligné le besoin de davantage d'indications de mise en œuvre et de commentaires interprétatifs concernant les dispositions et les définitions de la NCID 2 [en projet];
- certains répondants ont exhorté le CCNID à :
 - échelonner les dates d'entrée en vigueur de la NCID 1 et de la NCID 2,
 - reporter la date d'entrée en vigueur de la NCID 2.

© 2024 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. La présente publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.